

COMMUNE DE

BEYNOST
Procès de délibération, Préfecture
017040047-20230304000023-AL
Date de réception préfet : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

03

2023

22

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mars 2023
Convocation du : 23 mars 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 14
Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Christine Perez, 1^{ère} adjointe au Maire.

FINANCES : BUDGET COMMUNAL – Compte de gestion 2022

Présents : Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat.

Représentés :

Caroline Terrier a donné procuration à Christine Perez
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Harris Reneman a donné procuration à Bertrand Vermorel
Elodie BreLOT a donné procuration à Laurence Rouquette
Philippe Casamayor a donné procuration à Philippe Maillez
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Sergio Mancini
Sophie Gaguin a donné procuration à Annie Maciocia

Absents :

Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz, Anne Le Guyader, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance :

Annie Maciocia

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

DECLARE que le compte de gestion 2022 dressé par le Trésorier Municipal n'appelle pas d'observation de la part du Conseil Municipal concernant les comptes du budget principal,

APPROUVE le compte de gestion 2022 dressé par le Trésorier Municipal.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Pour le Maire empêché,
1^{ère} adjointe,

Christine PEREZ